

RCS : TOULON  
Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01754  
Numéro SIREN : 853 030 617  
Nom ou dénomination : 2 HLC AUTO

Ce dépôt a été enregistré le 01/02/2024 sous le numéro de dépôt B2024/001100

1

## BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2022

Désignation de l'entreprise 2 HLC ASTO Néant  \*

Adresse de l'entreprise 119 Chemin de Naron 83150 BANDOL

Numéro SIRET \* 85303061700015

Durée de l'exercice en nombre de mois \* 12 Durée de l'exercice précédent \* 12

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 0 0 9 2 0 2 2		3 0 0 9 2 0 2 1	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012				
	Fonds commercial *						
	Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030	88 773	26 191	62 582	61 016
	Immobilisations financières * (1)	040	042	3 600		3 600	3 600
	<b>Total I (5)</b>	<b>044</b>	<b>048</b>	<b>92 373</b>	<b>26 191</b>	<b>66 182</b>	<b>64 616</b>
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062	244		244	413
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)	068	070	1 042		1 042	2 439
	Clients et comptes rattachés *						
	Autres * (3)	072	074	548		548	598
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	10 366		10 366	35 221
	Charges constatées d'avance *	092	094	84		84	23
		<b>Total II</b>	<b>096</b>	<b>098</b>	<b>12 284</b>		<b>12 284</b>
	<b>Total général (I+II)</b>	<b>110</b>	<b>112</b>	<b>104 658</b>	<b>26 191</b>	<b>78 467</b>	<b>103 609</b>
<b>PASSIF</b>				<b>Exercice N NET</b>	<b>Exercice N-1 NET</b>		
				<b>1</b>	<b>2</b>		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	120		2 000		2 000
	Ecarts de réévaluation	124	124				
	Réserve légale	126	126				
	Réserves réglementées *	130	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132				
	Report à nouveau	134	134		11 907		(792)
	Résultat de l'exercice	136	136		(1 187)		12 699
	Provisions réglementées	140	140				
		<b>Total I</b>	<b>142</b>	<b>142</b>	<b>12 720</b>		<b>13 907</b>
	Provisions pour risques et charges	154	154				
	<b>Total II</b>	<b>154</b>	<b>154</b>				
Emprunts et dettes assimilées	156	156		17 265		12 439	
Avances et acomptes reçus sur commandes et clients	164	164					
Fournisseurs et comptes rattachés *	166	166		1 856		1 716	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	172	35 441	45 273		74 286	
Produits constatés d'avance	174	174		1 353		1 262	
	<b>Total III</b>	<b>176</b>	<b>176</b>	<b>65 747</b>		<b>89 703</b>	
	<b>Total général (I + II + III)</b>	<b>180</b>	<b>180</b>	<b>78 467</b>		<b>103 609</b>	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195			13 892
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			12 442
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



Désignation de l'entreprise : 2 HLC AUTO

Néant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations au début de l'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	10 553	442	2 950	444		446	13 503			13 503	
	Installations générales agencements divers	450	65 518	452	9 492	454	1 081	456	73 929			73 929	
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	1 342	472		474		476	1 342			1 342	
Immobilisations financières		480	3 600	482		484		486	3 600			3 600	
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>81 013</b>	<b>492</b>	<b>12 442</b>	<b>494</b>	<b>1 081</b>	<b>496</b>	<b>92 373</b>			<b>92 373</b>	
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499				499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506				506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516				516	
	Constructions	520		522		524		526				526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	3 873	532	2 226	534		536	6 099			6 099	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	11 705	542	7 545	544	425	546	18 825			18 825	
	Matériel de transport	550		552		554		556				556	
	Autres immobilisations corporelles	560	819	562	448	564		566	1 267			1 267	
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>	<b>16 397</b>	<b>572</b>	<b>10 219</b>	<b>574</b>	<b>425</b>	<b>576</b>	<b>26 191</b>			<b>26 191</b>	
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
	PANNEAU PUB JCDECA												
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1	1 081	425	656		(656)								
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>1 081</b>	<b>580</b>	<b>425</b>	<b>582</b>	<b>656</b>	<b>584</b>	<b>(656)</b>	<b>586</b>	<b>581</b>	<b>587</b>	<b>589</b>	
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590		583		594		595		
<b>TOTAL</b>		<b>596</b>	<b>(656)</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>							

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

## RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : 2 HLC AUTO

Néant  \*

## I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

## B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

## C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780	

## II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés		983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	
Déficits reportables		984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	
Déficits de l'exercice		860	1 187
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)		870	1 187

## III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	24 725
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	11 408
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Capital



5

Désignation de l'entreprise : 2 HLC AUTO			Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01/10/2021		et clos le : 30/09/2022	
Durée en nombre de mois			1 2
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel *			376
dont apprentis			657
dont handicapés			651
Effectifs affectés à l'activité artisanale			861
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises			108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées			118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante			119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges			105
<b>TOTAL 1</b>			106
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)			115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation			143
Subventions d'exploitation reçues			113
Variation positive des stocks			111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée			116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation			153
<b>TOTAL 2</b>			144
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>			
Achats			121
Variation négative des stocks			145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances			125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée			133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)			148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée			128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante			150
<b>TOTAL 3</b>			152
<b>IV- Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)			137
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).			117
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
<small>Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD</small>			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation		186	

Cepid Quantin

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128  
\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOI-SD § Cotisation foncière des entreprises qualification des effectifs

6

# COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F 2022

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant

EXERCICE CLOS LE  N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	200

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

# FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2022

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 2

N° SIRET 8 5 3 0 3 0 6 1 7 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2 HLC AUTO

ADRESSE (voie) 119 Chemin de Naron

CODE POSTAL 83150 VILLE BANDOL

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



2 HLC AUTO

119 Chemin de Naron

83150 BANDOL

**ANNEXE DU 01/10/2021 AU 30/09/2022**

***SEC LEBON INTELEC***

*1155 Avenue Dei Reganeu*

*Le Pergolèse*

*83150 BANDOL*

*04 94 22 06 25*

## ANNEXE

### SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
<b>- REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN</b>	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

## **ANNEXE**

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

### **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Néant

### **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Néant

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

#### **Informations générales complémentaires**

Néant

**ANNEXE**

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	10 553		2 950
Installations générales agencements aménagements divers	65 518		9 492
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 342		
<b>TOTAL</b>	<b>77 413</b>		<b>12 442</b>
Prêts, autres immobilisations financières	3 600		
<b>TOTAL</b>	<b>3 600</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>81 013</b>		<b>12 442</b>

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			13 503	13 503
Installations générales agencements aménagements divers		1 081	73 929	73 929
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 342	1 342
<b>TOTAL</b>		<b>1 081</b>	<b>88 773</b>	<b>88 773</b>
Prêts, autres immobilisations financières			3 600	3 600
<b>TOTAL</b>			<b>3 600</b>	<b>3 600</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 081</b>	<b>92 373</b>	<b>92 373</b>

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 873	2 226		6 099
Installations générales agencements aménagements divers	11 705	7 545	425	18 825
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	819	448		1 267
<b>TOTAL</b>	<b>16 397</b>	<b>10 219</b>	<b>425</b>	<b>26 191</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>16 397</b>	<b>10 219</b>	<b>425</b>	<b>26 191</b>

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	2 226				
Instal. générales agenc. aménag. divers	7 545				
Matériel de bureau informatique mobilier	448				
<b>TOTAL</b>	<b>10 219</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>10 219</b>				

## ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

### Etat des provisions

### Etat des échéances des créances et des dettes

<b>Etat des créances</b>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	3 600	3 600	
Autres créances clients	1 042	1 042	
Taxe sur la valeur ajoutée	530	530	
Débiteurs divers	18	18	
Charges constatées d'avance	84	84	
<b>TOTAL</b>	<b>5 274</b>	<b>5 274</b>	

<b>Etat des dettes</b>	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	6 910	6 910		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	10 355	10 355		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 856	1 856		
Personnel et comptes rattachés	3 639	3 639		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 159	2 159		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 744	1 744		
Autres impôts taxes et assimilés	666	666		
Groupe et associés	35 441	35 441		
Autres dettes	1 624	1 624		
Produits constatés d'avance	1 353	1 353		
<b>TOTAL</b>	<b>65 747</b>	<b>65 747</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	7 164			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	2 338			

**2 HLC AUTO**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 2 000 euros**  
**Siège social : 119 chemin de Naron**  
**83150 BANDOL**  
**RCS TOULON 853 030 617**

---

**RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT SUR LES**  
**COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU**  
**31 MARS 2023**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre société, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 30 septembre 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévues par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

**SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

Je débute ce rapport en vous indiquant l'exercice 2021/2022 a été marqué par la continuité de l'activité.

Pour situer l'activité de notre société au cours de l'exercice écoulé, je vous précise au début de ce rapport que le chiffre d'affaires s'est élevé à 123 756 euros contre 111 769 euros au titre de l'exercice précédent soit une variation de +10.72%.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 132 067 euros contre 120 443 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de +9.65%.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 132 266 euros contre 90 962 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de + 45.41%.

Le résultat d'exploitation ressort à – 199 euros contre + 29 481 euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de – 331 euros contre – 210 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt ressort à – 530 euros contre + 29 271 euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de – 656 euros contre – 15 000 euros au titre de l'exercice précédent, de l'impôt sur les bénéfices de 0 euro contre 1 572 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat de l'exercice se solde par une perte de – 1 187 euros contre un

bénéfice de + 12 699 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 30/09/2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 78 467 euros contre 103 609 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de – 24.27%.

### **EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Depuis le 30 septembre 2022, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

### **EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'ACTIVITE DE LA SOCIETE**

Notre chiffre d'affaires devrait augmenter pour l'exercice clos au 30/09/2023.

### **ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

### **AFFECTATION DU RESULTAT**

Conformément à la loi et à nos statuts, je vous propose de bien vouloir approuver les comptes annuels de l'exercice clos au 30 septembre 2022 tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de – 1 187 euros.

#### **Origine**

Résultat de l'exercice - 1 187 euros

#### **Report à nouveau**

Au report à nouveau, soit - 1 187 euros

**TOTAUX - 1 187 euros - 1 187 euros**

S'agissant du troisième exercice, l'assemblée générale prend acte qu'il n'a jamais été distribué de dividendes.

### **CONVENTIONS DE L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous présentons dans notre rapport spécial les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L.227-10 du Code de commerce conclue au cours de l'exercice écoulé.

### **ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE**

Sans objet

### **DETTES FOURNISSEURS ET CREANCES CLIENTS**

Enfin, afin de répondre aux obligations légales, vous trouverez ci-après la décomposition au 30/09/2022, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances à l'égard des clients, par date d'échéance :

Article D 441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

	0 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 à 122 jours	Plus de 122 jours	Total (0 jour et plus)
Montant total des factures concernées TTC	1539€	0€	0€	317€	0€	1856€
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	2.38%	0%	0%	0.49%	0%	2.87%

Article D 441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (0 jour et plus)
Montant total des factures concernées TTC	0	898€	144€	0€	0€	1042€
Pourcentage du montant total du chiffre d'affaires HT de l'exercice	0	0.73 %	0.12%	0%	0%	0.84%

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après lecture des rapports présentés par votre commissaire aux comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à BANDOL, le 31 mars 2023

Le Président



**2 HLC AUTO**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 2 000 euros**  
**Siège social : 119 chemin de Naron**  
**83150 BANDOL**  
**RCS TOULON 853 030 617**

---

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MARS 2023**

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022**

**DEUXIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à – 1 187 euros de la manière suivante :

**Origine**

Résultat de l'exercice - 1 187 euros

**Report à nouveau**

Au report à nouveau, soit - 1 187 euros

**TOTAUX - 1 187 euros - 1 187 euros**

S'agissant du troisième exercice, l'assemblée générale prend acte qu'il n'a jamais été distribué de dividendes.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

La Présidence

